

LE RECYCLAGE DES FILMS PLASTIQUES AGRICOLES ACTIONS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nathalie Bertone, Marie-Pierre Boutin
Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon

Important bassin de production en Fruits & Légumes, le Languedoc-Roussillon est particulièrement concerné par les déchets de plasticulture. Près de 12.000 tonnes de films agricoles usagés seraient ainsi générés annuellement.

C'est pourquoi dès 1999, dans le cadre de sa mission Environnement – Déchets, la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon a mis en place - en partenariat avec l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement, la Fédération Languedocienne de la Coopération Fruitière et Légumière et les Chambres Départementales d'Agriculture - des opérations pilotes de collecte.

Un programme d'actions et des documents de sensibilisation à destination des agriculteurs sont élaborés annuellement au sein d'un groupe de travail réunissant les techniciens des missions «déchets» et des services Fruits & Légumes des chambres départementales d'agriculture ainsi que les techniciens des organisations de producteurs (OP).

Des opérations de collecte ciblées

Les cultures les plus « consommatrices » de plastiques en Languedoc-Roussillon sont le melon (paillage, chenille, bâche) et l'asperge (paillage). Les actions ont donc été orientées en priorité vers ces secteurs.

Pour amorcer le fonctionnement de la filière, il fallait :

- des producteurs motivés
- un tonnage suffisant
- des relais d'information sur le terrain efficaces et sensibilisés à ces problèmes
- la possibilité de financer ces opérations

Les actions ont donc été menées auprès des OP qui permettaient de réunir ces quatre aspects et de quelques «gros» producteurs «non-organisés».

Les OP étaient en effet particulièrement sensibilisées aux problèmes liés à la gestion des déchets et avaient intégré dans leurs programmes opérationnels (financés par l'Europe à 50 %) le recyclage des plastiques.

Depuis les premières opérations en 1995, la quasi-totalité des organisations de producteurs concernées collectent tous les ans les plastiques. Un nombre croissant d'agriculteurs non organisés adhèrent désormais à la démarche.

Une organisation simple de la filière

Chaque structure de production organise le stockage des plastiques :

- soit en bord de parcelle, directement sur le sol ou dans des bennes
- soit sur des lieux «agricoles» : stations de conditionnement, caves coopératives, la plupart du temps en bennes
- sur des sites communaux : déchetterie, décharge en cours de réhabilitation

Les enlèvements sont gérés en direct par la structure de production. Les plastiques sont ensuite transportés dans l'Aveyron pour être recyclés par la Société SOPAVE.

Le recyclage est en effet aujourd'hui la seule filière techniquement et économiquement envisageable en Languedoc-Roussillon. La SOPAVE est l'unique entreprise qui propose aujourd'hui, pour le Sud de la France, de traiter les plastiques de paillage. Les déchets plastiques sont utilisés pour fabriquer des sacs poubelles.

Le bilan de trois années de collecte

• *Un impact important dès 1999*

En 1999, 1.200 tonnes de déchets plastiques ont été recyclées, soit environ 10 % du gisement. En 2000, plus de 2.000 tonnes ont été récupérées et traitées et en 2001, 2.500 tonnes. Ainsi, 20 % des quantités produites sont actuellement recyclées.

• *Des coûts non négligeables pour le producteur*

En 1999, collecter et recycler une tonne de déchets plastiques coûtait en moyenne au producteur 300 F HT/tonne (150 F HT/tonne pour le recyclage et 150 F HT/tonne pour le transport). En 2001, le coût s'élevait à 500 F HT/tonne (200 F HT/tonne pour le recyclage et 300 F HT/tonne pour le transport).

• *Des problèmes liés au stockage*

En 1999, des problèmes liés aux conditions de stockage et aux délais d'enlèvement se sont posés. Des tas de plastiques sont effet laissés en bord de parcelle pendant plusieurs mois (pollutions visuelles, effet décharge sauvage, risque d'enlèvement).

L'amélioration des conditions de stockage (moins de dépôts en bord de parcelle, utilisation de bennes,...) ainsi que la multiplication des transporteurs ont permis de supprimer ces inconvénients les années suivantes.

Les perspectives régionales

L'objectif est de pérenniser ces actions et de les étendre à l'ensemble du territoire régional. La quasi-totalité des OP du Languedoc-Roussillon ayant été mobilisée, il s'agit aujourd'hui de faire adhérer à la démarche un nombre croissant de producteurs non organisés .

• *Des sites de stockage collectifs*

Pour cela, il est nécessaire de disposer de sites de stockage collectifs. Ces sites doivent être équipés et adaptés pour la réception de ce type de déchets. Les déchetteries peuvent répondre à ces besoins si la collectivité l'accepte. Une autre piste est la création de déchetteries «agricoles», spécifiques aux déchets issus des exploitations.

Le regroupement des déchets de différents producteurs rend nécessaire une estimation des tonnages déposés par chaque apporteur. Il faut connaître précisément les quantités apportées pour facturer le montant de la prestation.

Une pesée systématique est difficilement envisageable : très peu de sites sont en effet équipés.

Un équipement spécifique des sites pose le problème de la gestion, de l'entretien et du contrôle du matériel. Une estimation sur les surfaces repose sur la bonne foi des agriculteurs et ne prend pas en compte l'effet «souillure» très variable d'une parcelle à l'autre.

L'estimation sur les volumes n'est pas, elle non plus, entièrement satisfaisante. Différents systèmes doivent être testés.

- **Un poste «transports» optimisé**

Le coût de transport augmente régulièrement et pèse de plus en plus lourd dans la balance ... Il est nécessaire de l'optimiser. Pour cela, différentes solutions, souvent cumulables entre elles, doivent être mises en œuvre (certaines le sont déjà) :

- fournir les plastiques les plus propres possibles : travailler en conditions sèches, secouer les plastiques,...
- réenrouler mécaniquement les plastiques. En bobines ou en balles, les plastiques ont une densité deux fois supérieure à celle des plastiques enlevés à la main. La quantité transportée pour un même volume occupé peut ainsi quasiment doubler
- stocker les plastiques en bennes facilite la reprise par le transporteur et permet de considérables gains de temps
- regrouper au maximum les déchets afin d'éviter de faire du porte à porte, système très coûteux.

Des études sont en cours en Languedoc-Roussillon, en particulier avec des CUMA.

- **De nouvelles solutions de traitement ?**

D'autres pistes de traitement doivent être étudiées : autres recycleurs potentiels, valorisation énergétique en cimenterie par exemple.

Conclusion

Depuis 1999, des collectes de films plastiques agricoles usagés sont conduites en Languedoc-Roussillon. Celles-ci ont permis de créer de solides partenariats régionaux et locaux, d'acquérir des références techniques et de poser les bases d'une filière pérenne de gestion de ces déchets. Il paraît aujourd'hui d'autant plus nécessaire de conforter et améliorer ces initiatives sur le terrain par les producteurs, leurs organisations, les chambres d'agriculture etc. que le projet de décret «plastiques» qui devait structurer la filière au niveau national n'aboutira vraisemblablement pas dans les mois qui viennent.

Des progrès sont encore à accomplir, en particulier au niveau du stockage.

Un gros travail d'animation et de sensibilisation sur le terrain reste à mener afin d'informer les agriculteurs de leurs obligations vis-à-vis de la réglementation et de les faire adhérer aux filières de gestion des déchets qui se structurent au niveau local.